



CATALOGUE DE FORMATIONS 2023

Ministère de l'Intérieur



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



Aménagement communal et développement urbain

Procédures administratives en matière d'aménagement communal et de développement urbain

**Durée :**

2h

**Formateurs :**

Fabio Ottaviani

**Public cible :**

Agent-e-s communaux/-ales

**Niveau de connaissances :**

Connaissance basique de la législation du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Objectifs :

- comprendre le déroulement des procédures administratives en matière d'aménagement communal et de développement urbain ;
- être en mesure d'identifier et de solutionner les problématiques juridiques susceptibles d'apparaître lors du déroulement des procédures précitées.

Description :

Ce module propose d'aborder, dans un premier temps, les problématiques juridiques qui sont susceptibles de se poser lors des procédures d'adoption et de modification des plans d'aménagement général et particulier ainsi que lors de la procédure relative à la délivrance de l'autorisation de construire. Dans un deuxième temps, le module proposera aux participant-e-s des éléments de réponse aux problématiques procédurales ainsi identifiées.





Densité de construction et intensité urbanistique



Durée :

2h



Formateurs :

Frank Goeders et Claude Schuman



Public cible :

Architecte, ingénieur ou ingénieur industriel



Niveau de connaissances :

Connaissance de la législation applicable en matière d'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP NQ)

Objectifs :

- connaître les atouts d'une conception urbanistique qui vise une intensité urbanistique ;
- connaître les éléments clés dans les PAP et les PAG qui permettent de garantir une bonne qualité de vie malgré ou grâce à une densité de construction relativement élevée.

Description :

Ce module propose, dans un premier temps, une réflexion critique sur la densité de construction, souvent perçue comme étant une nécessité à effets secondaires déplaisants pour répondre à la crise du logement.

Dans un second temps seront analysés et discutés les moyens permettant de concilier densité de construction et qualité de vie, ceci en ayant recours au concept d'intensité urbanistique.





Comment garantir la qualité urbanistique dans les espaces publics ?



Durée :

2h



Formateurs :

Frank Goeders et Claude Schuman



Public cible :

Architecte, ingénieur ou ingénieur industriel



Niveau de connaissances :

Connaissance de la législation applicable en matière d'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP NQ)

Objectifs :

- analyser la qualité urbanistique des espaces publics projetés dans les projets de PAP ;
- connaître les éléments clés qui permettent de garantir la résilience climatique dans les espaces publics ;
- connaître les enjeux en matière de cohésion sociale dans les quartiers et de relations de voisinage lors de la conception d'espaces publics et de leurs abords ;
- appliquer les instruments réglementaires du PAP de sorte à soutenir la résilience et la cohésion sociale dans les nouveaux quartiers.

Description :

Ce module transmet des connaissances approfondies en matière de création d'espaces publics et de ses abords, propices à une bonne qualité de vie dans les nouveaux quartiers d'habitation et quartiers mixtes en milieu rural et urbain.

Lors du développement des propos relatifs à la qualité urbanistique des espaces publics, une attention particulière est accordée à leur résilience climatique et à leur capacité de fonctionner en tant qu'espace social.





Finances communales

Comment recourir à des fonds étrangers ?



Durée :

1h



Formateurs :

Clara Muller et Fabio Vispi



Public cible :

Recette, secrétariat et service financier



Niveau de connaissances :

n/a

Objectifs :

- comprendre la procédure pour recourir à des emprunts, lignes de préfinancement et lignes de trésorerie ;
- avoir une vue d'ensemble sur le contenu minimal d'une délibération et/ou pièces à joindre en la matière ;
- connaître l'impact de l'inscription d'un nouvel emprunt.

Description :

L'article 107bis de la loi communale modifiée soumet le recours à des fonds étrangers à l'approbation du ministre de l'Intérieur. S'agissant d'un acte de disposition qui contribue de surcroît à la dette nationale, le présent module a pour objet d'expliquer la nouvelle procédure qui encadre le recours à des fonds étrangers.





Revoir les éléments clefs pour bien rédiger un règlement-taxé



Durée :

1h



Formateurs :

Clara Muller et Xavier Gomes



Public cible :

n/a



Niveau de connaissances :

n/a

Objectifs :

- connaître tous les aspects relatifs à la rédaction d'un règlement-taxé ;
- avoir une vue d'ensemble sur le contenu minimal d'une délibération et/ou pièces à joindre en la matière ;
- comprendre les aspects pris en compte par l'autorité de surveillance.

Description :

Ce module a pour objet de revoir les éléments clefs pour rédiger un règlement-taxé. Des explications seront données sur les nouvelles règles depuis l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 6 janvier 2023 déterminant le contenu minimal des délibérations du conseil communal et du collège des bourgmestre et échevins.

Sur base d'exemples concrets et avec une approche pratique, les participant-e-s parcourront tous les principes nécessaires pour parfaire la rédaction de délibérations du conseil communal.





Revoir les pratiques comptables pour l'établissement d'un budget communal (comptabilité **camérale**)



Durée :

1h



Formateurs :

Daniel Kemp et Laurent Kieffer



Public cible :

Recette, secrétariat et service financier



Niveau de connaissances :

n/a

Objectifs :

- comprendre les différentes écritures comptables, entre autres pour les différents fonds, les recettes restants à recouvrer ou les échanges de terrains ;
- différencier entre dépenses d'investissement et de fonctionnement ;
- utiliser le plan budgétaire ;
- importer le budget et l'ESF dans l'e-MINT.

Description :

Ce module transmet des connaissances de base des règles comptables spécifiques au secteur communal pour l'établissement d'un budget à comptabilité camérale à l'aide d'exemples pratiques.





Revoir les pratiques comptables pour l'établissement d'un budget communal (comptabilité **générale**)



Durée :

1h



Formateurs :

Daniel Kemp et Laurent Kieffer



Public cible :

Recette, secrétariat et service financier



Niveau de connaissances :

n/a

Objectifs :

- comprendre les différentes écritures comptables, entre autres pour les amortissements, les provisions ou les différents fonds ;
- établir le point de départ du budget ;
- comprendre la relation entre les articles budgétaires et les postes au bilan y relatifs ;
- différencier entre dépenses d'investissement et de fonctionnement ;
- importer le budget et l'ESF dans l'e-MINT.

Description :

Ce module transmet des connaissances de base des règles comptables spécifiques au secteur communal pour l'établissement d'un budget à comptabilité générale à l'aide d'exemples pratiques.





Contrôle de la comptabilité communale

Introduire un système de contrôle interne dans les entités communales



Durée :

2h



Formateurs :

Roland Biewesch et Patrick Assa



Public cible :

n/a



Niveau de connaissances :

- Fonctionnement interne de l'entité communale / de son service
- Secteur communal et son cadre légal et réglementaire

Objectifs :

- connaître et comprendre les concepts de base du contrôle interne ;
- savoir conceptualiser des mesures de contrôle interne à mettre en place au sein de l'entité communale ;
- mettre en place des mesures de contrôle interne et appliquer ces mesures.

Description :

Le contrôle interne est l'ensemble des « sécurités » contribuant à la maîtrise d'une entité.

Ce sont des mesures de contrôle comptable et des procédures conçues afin d'assurer le respect de la législation en vigueur et des procédures existantes, la disponibilité d'informations fiables sur les finances et la gestion, la protection du patrimoine, la régularité et la sincérité des enregistrements comptables et des comptes qui en résultent ainsi que la conduite ordonnée et efficace des opérations de l'entité.





Personnel communal

Elaborer un contrat de travail – points essentiels

**Durée :**

1h

**Formateurs :**

Nadja Poensgen et Jean-Lou Hildgen

**Public cible :**

Gestionnaires du personnel

**Niveau de connaissances :**

Tous niveaux, connaissances en matière de gestion du personnel

Objectifs :

- rédiger un contrat de travail ;
- savoir ce qu'il faut éviter en rédigeant un contrat de travail ;
- connaître les éléments essentiels d'un contrat de travail.

Description :

Cette formation vise à transmettre des connaissances quant au contrat de travail.

Par exemple : importance de rédiger un contrat de travail, moment de signature, contenu obligatoire, parties signataires, amendements etc..

Une attention particulière sera également portée au volet application d'une convention collective dans un contrat de travail.





Quoi de neuf dans la gestion du personnel ?



Durée :

1h30



Formateurs :

Nadja Poensgen et Jean-Lou Hildgen



Public cible :

Gestionnaires du personnel



Niveau de connaissances :

Tous niveaux, connaissances en matière de gestion du personnel

Objectifs :

- avoir une vue globale sur les réformes et changements à venir ;
- avoir une vue globale sur les réformes et changements réalisés en 2023.

Description :

Cette formation a comme but d'informer les participant-e-s sur les modifications législatives et réglementaires récentes ou en préparation ainsi que sur d'autres projets et nouveautés dans le domaine de la gestion du personnel.





Marchés publics et transactions immobilières

Les principes fondamentaux et la gestion des risques



Durée :

2h



Formateurs :

Carine Kuth et Marny Schmitz



Public cible :

Agent-e-s impliqué-e-s dans la préparation et la passation des marchés publics



Niveau de connaissances :

n/a

Objectifs :

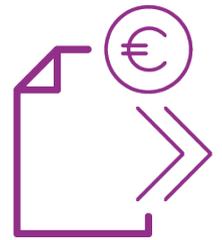
- comprendre l'importance des principes fondamentaux applicables aux marchés publics ;
- pouvoir identifier les principaux risques lors de la passation des marchés publics.

Description :

Ces principes fondamentaux constituent des lignes directrices qui s'appliquent à l'ensemble des marchés publics, quel que soit la procédure choisie, le type de marché concerné ou encore le montant du marché à attribuer.

Pour pouvoir assurer le respect de ces lignes directrices, il importe de pouvoir identifier les différents risques émergeant lors de la passation d'une procédure de marchés publics.





Le droit de préemption :

Les éléments essentiels de la loi modifiée du 22 octobre 2008



Durée :

1h



Formateurs :

Marny Schmitz et Selma Ajdarpasic



Public cible :

Agent-e-s intéressé-e-s par la matière



Niveau de connaissances :

n/a

Objectifs :

- comprendre la procédure et les étapes du droit de préemption visé par la loi modifiée du 22 octobre 2008 ;
- cerner les dispositions de la loi les plus importantes et connaître leur sens.

Description :

Cette formation fera un tour des éléments essentiels relatifs au droit de préemption ancré dans la loi modifiée du 22 octobre 2008.

La formation abordera donc les bases de l'exercice du droit de préemption par les communes.

Ainsi, il sera notamment rendu attentif aux étapes à suivre par les communes dans le cadre du droit de préemption, aux enjeux en la matière, à l'organe communal compétent, au rôle de la procédure administrative non contentieuse etc..



Salle et heure des différentes formations

Horaire	Discours	Aménagement communal et développement urbain	Finances communales et Contrôle de la comptabilité communale	Personnel communal	Marchés publics et transactions immobilières
8h00-8h20	Introduction, Taina Bofferding Ministre de l'Intérieur				
8h20-9h10	Key note speech, Mathis Güller Städtebauliche Dichte & Intensität				
9h15-10h15		Procédures administratives en matière d'aménagement communal et de développement urbain	Comment recourir à des fonds étrangers ?		L'indispensable des marchés publics : les principes fondamentaux et la gestion des risques
10h15-11h15			Revoir les éléments clefs pour bien rédiger un règlement-taxé		
11h15-12h15		Densité de construction et intensité urbanistique	Revoir les pratiques comptables pour l'établissement d'un budget communal (comptabilité camérale)	Elaborer un contrat de travail – points essentiels	Le droit de préemption : Les éléments essentiels de la loi modifiée du 22 octobre 2008
12h15-13h00					
13h00-14h00			Revoir les pratiques comptables pour l'établissement d'un budget communal (comptabilité générale)	Quoi de neuf dans la gestion du personnel ?	
14h00-15h00		Comment garantir la qualité urbanistique dans les espaces publics ?	Introduire un système de contrôle interne dans les entités communales		
15h00-16h00					
9h15-16h30	WORKSHOP				



@MINTluxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Contactez-nous :
assistes@mi.etat.lu

iitatenen
fir eng modern
Gemeng